

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 21 MARS 2026 OUVERTE À 10H30

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session d'installation, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-022
Election des adjoints

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Martine FREBOURG, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOME

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Anthony LABALME, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Alexandre VITTOZ

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURE, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Élodie DONDIN

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Madame le Maire lance les appels à candidature.

La liste suivante est candidate :

Laetitia PERROQUIN

Stéphane RIALLAND

Elodie DONDIN

Rocco COLELLA

Floriane ESCOLANO

Jean-Claude PEPIN

Elisabeth BOIVIN

Chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 26

La liste conduite par Madame Laetitia PERROQUIN, a obtenu vingt-six voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés fixée à treize voix.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-7-2 ;

VU la délibération n° 2026-020 en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2026-021 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 7 ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Proclame que les conseillers municipaux suivants sont proclamés adjoints selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1^{er} adjoint : Laetitia PERROQUIN
- 2^e adjoint : Stéphane RIALLAND
- 3^e adjoint : Elodie DONDIN
- 4^e adjoint : Rocco COLELLA
- 5^e adjoint : Floriane ESCOLANO
- 6^e adjoint : Jean-Claude PEPIN
- 7^e adjoint : Elisabeth BOIVIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élodie DONDIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.